

CHAMPIONNAT NATIONAL D'HIVER 2025 DATES ET ORGANISATEURS

15 FEVRIER 2025 - CHALON/SAONE (71) – date limite d'inscription : 4 FEVRIER 2025

Contact : OUGHLIS Sébastien (tiralarceveil@gmail.com) - Arbitre : Bernard DUGAIT

16 FEVRIER 2025 - VILLARS LES DOMBES (01) – date limite d'inscription : 5 FEVRIER 2025

Contact : CALLY Jean-Claude (jardineriedesdombes@orange.fr) - Arbitre : Florence HABRANT

16 FEVRIER 2025 - SELONCOURT (25) – date limite d'inscription : 5 FEVRIER 2025

Contact : BAILLY Didier (ja.didierbailly@gmail.com) - Arbitre : Thomas VIENOT

23 FEVRIER 2025 - DOUE EN ANJOU (49) – date limite d'inscription : 12 FEVRIER 2025

Contact : DURET Jean-Louis (duretjeanlouis@orange.fr) - Arbitres : Suzette HATTON

02 MARS 2025 – LA CHAPELLE ST MESMIN (45) – date limite d'inscription : 19 FEVRIER 2025

Contact : ALEXANDRE DRUAULT (jeunesdemicy@gmail.com) - Arbitres : Suzette HATTON et stagiaire Sandrine DEBROCK

08 MARS 2025 – REPLONGES (01) – date limite d'inscription : 25 FEVRIER 2025

Contact : VIGNANDO Christophe (egr-taa@laposte.fr) - Arbitre : Dominique GRIBOS

9 MARS 2025 - BRUMATH (67) – date limite d'inscription : 26 FEVRIER 2025

Contact : SOUMER QUENTIN (archersbrumath@gmail.com) - Arbitre : Arlindo TAVARES

15 MARS 2025 - VENELLES (13) – date limite d'inscription : 4 MARS 2025

Contact : MACCHI Marc (macchi.m@orange.fr) - Arbitre : Bernard DUGAIT

16 MARS 2025 - LE PALAIS SUR VIENNE (87) – date limite d'inscription : 5 MARS 2025

Contact : PATRIT Jean-Baptiste Joël (joel.patrit@gmail.com) - Arbitres : Régis LENOIR

REGLEMENT CNH ET FRAIS D'ENGAGEMENT

Le Règlement du CNH figure dans le Règlement de l'Activité Tir à l'arc en téléchargement sur le site de la FSCF :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

Les frais d'engagement par binôme sont fixés à **22 €** (12 € part FSCF et 10 € part organisateur). La part FSCF est à régler à la FSCF dès réception de la facture (bien indiquer le numéro Adagio sur la feuille d'inscription avec le nom de l'association). La part organisateur est à régler à l'organisateur le jour de la compétition.

RAPPEL :

Les feuilles d'engagements doivent être complétées en ligne sur le site internet de la fédération, au minimum 10 jours avant la compétition, tout comme les formulaires d'inscription des binômes.

Cette procédure est à répéter pour chaque lieu de participation. (Exemple : un club engage des archers sur un lieu de CNH et d'autres sur un autre lieu ; deux feuilles d'engagements et deux paiements devront s'effectuer).

La part organisateur est à verser directement à l'organisateur le jour de la compétition au plus tard.